

Nombre de membres	14
En exercice :	14
Présents	13
Votants par procuration	0
Absents	1
Total des votes	13

7. Finances locales
7.10 divers

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf février à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du treize février se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis COUREL

PRÉSENTS : Mme DE ANDRES, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, Mme DUTILLOY, M. TIMON, M. DOUYERE, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON

EXCUSE : M. DARMOIS

Del_0002_2024 Subventions aux associations 2024

Après examen des demandes de subventions déposées par les associations, il est établi le tableau suivant reprenant les subventions déjà versées ainsi que les demandes effectuées en 2024 :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>ATTRIBUTIONS 2023</u>	<u>NOUVELLES DEMANDES 2024</u>
ADIL 27	970 €	1 000 €
A.S. du collège de Montfort-sur-Risle (subvention de fonctionnement et de participation aux championnats de France)		
Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure (CFAIE)		10 680 €
Coopérative scolaire de Routot (classe découverte – classe de neige)	7 500 €	Avance de 5 000 €
Lycée agricole privé Tourville-sur-Pont-Audemer (« Une escapade au cinéma »)		
TOTAL	8 470 €	16 680 €

Pour mémoire, le budget alloué en 2023 s'élevait à 576 452 € dans l'attente du vote du budget primitif 2024.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10 et L5215-1 et suivants,

VU la délibération de bureau n° 7-2023 du 06/02/2023 fixant les subventions aux association 2023,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°11-2023 du 07/03/2023 fixant la subvention pour le comice agricole de Routot,
VU la délibération de bureau n°138-2022 du 12/12/2022 fixant les subventions aux associations – avances 2023,
VU la délibération de bureau n°81-2022 du 12/09/2022 fixant les subventions aux associations – complément 2022,
VU la délibération de bureau n°66-2022 du 20/06/2022 fixant les subventions aux associations 2022,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations du territoire,

*Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide*

➤ **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes dans le cadre des crédits budgétaires 2024 :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>ATTRIBUTIONS 2023</u>	<u>NOUVELLES DEMANDES 2024</u>
ADIL 27	970 €	1 000 €
A.S. du collège de Montfort-sur-Risle (subvention de fonctionnement et de participation aux championnats de France)		0 €
Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure (CFAIE)		0 €
Coopérative scolaire de Routot (classe découverte – classe de neige)	7 500 €	Avance de 5 000 €
Lycée agricole privé Tourville-sur-Pont-Audemer (« Une escapade au cinéma »)		500 €
TOTAL	8 470 €	6 500 €

➤ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les conventions avec les associations si nécessaires.

Pont-Audemer, le 19 février 2024
Le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

